



*Régie intermunicipale
du service de sécurité incendie
des municipalités de
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,
Saint-Jules et Saint-Séverin.*

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin siège en séance ordinaire ce 17 juin 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence :

- Membres votants : MM. Mario Groleau, président du CA
 Jean-Paul Cloutier, vice-président du CA
 Martin Nadeau, secrétaire-trésorier du CA
 Ghislaine Doyon, administratrice
- Membres non-votants : MM. Joël Giguère, administrateur
 Lucie Gilbert, administratrice
 Gino Vachon, administrateur
 Patricia Labbé, administratrice
- Assistent également : MM. Marc-André Paré, directeur général et
 secrétaire-trésorier de la Régie
 Israël Dodier, directeur incendie et chef pompier

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-06-27-01

2. Déroulement de la séance Décret 177-2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Martin Nadeau et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-17-02

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Déroulement de la séance Décret 177-2020;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2020;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 avril 2020;
6. Affaires découlant du procès-verbal;
7. Comptes à payer 1er mars au 31 mai 2020;
8. Correspondances;
9. Interventions mars 2020;
10. Interventions avril 2020;
11. Interventions mai 2020;
12. Suivi budgétaire au 31 mai 2020;
13. Règlement intervention hors du réseau routier (sauvetage);

14. Contrat de travail directeur général;
15. Prévention St-Frédéric;
16. Suivi de projet caserne;
17. Divers :
18. Période de questions;
19. Date et lieu de la prochaine réunion (16 septembre 2020);
20. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Jean-Paul Cloutier d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-17-03

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2020

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel. Il est proposé par Mario Groleau que le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2020 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-17-04

5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 avril 2020

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel. Il est proposé par Ghislaine Doyon que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 avril 2020 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Affaires découlant du procès-verbal

Mario Groleau dresse le bilan des étapes de réalisation ayant mené au choix du terrain pour la construction d'une nouvelle caserne. Il fait quelques mises à jour quant à la démarche et au rôle du comité de projet mandaté pour identifier les avantages et inconvénients de chacun des terrains proposés.

Jean-Paul Cloutier fait également une mise au point à l'effet que le choix n'a pas été fait contre une municipalité ou pour une municipalité, mais plutôt pour un terrain. Il mentionne que le choisi a été fait comme s'il s'agissait d'une seule grande municipalité tel que demandé en début de mandat et que la nouvelle caserne devra être construite en fonction des normes de la sécurité publique et des besoins réels de la Régie.

2020-06-17-05

7. Comptes à payer 1^{er} mars au 31 mai 2020

Joël Giguère fait la lecture des comptes à payer pour la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2020.

Il est proposé par Jean-Paul Cloutier que les comptes à payer pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2020 pour un montant de 34 491,06\$ soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance

- Aucune correspondance

2020-06-17-06

9. Interventions mars 2020

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois de mars 2020. Il est proposé par Martin Nadeau d'accepter le tableau des interventions des pompiers pour le mois de mars 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-17-07

10. Interventions avril 2020

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois d'avril 2020. Il est proposé par Ghislaine Doyon d'accepter le tableau des interventions des pompiers pour le mois d'avril 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-17-08

11. Interventions mai 2020

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois de mai 2020. Il est proposé par Jean-Paul Cloutier d'accepter le tableau des interventions des pompiers pour le mois de mai 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Suivi budgétaire au 31 mai 2020

Marc-André Paré présente le suivi budgétaire en date du 31 mai 2020 pour information. Il fait état d'un déficit de 10 015,74\$.

13. Règlement intervention hors du réseau routier (sauvetage)

Suite à une validation légale avec Cain Lamarre, Marc-André Paré informe les administrateurs de la possibilité d'adopter un règlement permettant de facturer les interventions hors du réseau routier (sauvetage) à la personne concernée. Il informe que la responsabilité d'adopter un tel règlement relève des municipalités et non de la Régie et il fait état des conditions permettant aux municipalités de facturer.

2020-06-17-09

14. Contrat de travail directeur général

Considérant qu'un nouveau contrat de travail a été convenu avec le directeur général et secrétaire-trésorier, il est proposé par Ghislaine Doyon de mandater Mario Groleau et Jean-Paul Cloutier pour signer le nouveau contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Prévention St-Frédéric

Marc-André Paré informe les administrateurs qu'en raison du Covid-19, les visites de prévention pour les avertisseurs de fumée dans les résidences de la municipalité de Saint-Frédéric n'auront pas lieu cette année, mais plutôt en 2021. Malgré le report des visites de prévention, la Régie incendie respecte néanmoins nos engagements prévus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

16. Suivi de projet caserne

Marc-André Paré fait état du dossier du projet de nouvelle caserne. Considérant le contexte du Covid-19, les visites de caserne n'ont pas pu commencer. Des rencontres auront lieu avec des municipalités ayant récemment construit une nouvelle caserne afin de connaître les différentes étapes à réaliser et s'assurer de prévoir le projet. Par la suite, un document de gestion de projet sera déposé aux administrateurs pour approbation contenant les différentes étapes de réalisation.

17. Divers

- Aucun point

18. Période de questions

- Aucune question

19. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 16 septembre 2020 à 20h, à la caserne incendie au 100, avenue Commerciale à Tring-Jonction.

2020-06-17-09

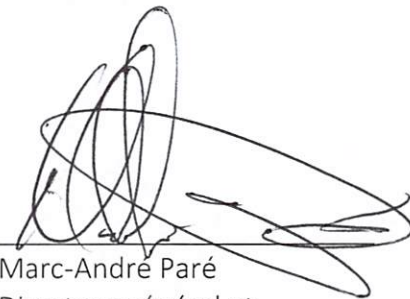
20. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20h44 par Martin Nadeau que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Mario Groleau
Président



Marc-André Paré
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Mario Groleau, président atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.